

TERRITOIRE DU NORD ISERE

Fonction	Etat de lieux	Principaux éléments à intégrer dans les réflexions	Préconisations d'actions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'un développement durable
Agricole	<p>Vals du Dauphiné (secteur La Tour-du-Pin/Pont de Beauvoisin) Six régions identifiables par l'occupation de l'espace et l'agriculture : Vallée de l'Hien, Vallée de la Bourbre et de Paladru, Val d'Ainan, Vallée de la Tour, Vallée du Guiers, plateau des Balmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de grandes zones agricoles homogènes - Productions très diverses sans caractérisation dominante : élevages bovins, viande et lait, quelques cultures spécialisées (vignes, vergers, noyers, pommiers, tabac) - Systèmes plus ou moins extensifs - Double activité présente <p>Isère Porte des Alpes (secteur Bourgoin-Jallieu/Isle d'Abeau) Plaquette tournante entre les agglomérations de Grenoble, Lyon et Chambéry. Quatre entités géographiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plateau - la plaine de Bourgoin/Isle d'Abeau - les Balmes dauphinoises - les collines des Bonnevaux et la région St-Jeannaise <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes traditionnels de polyculture et d'élevage avec des disparités de représentation sur le territoire - Plaine de Bourgoin/Isle d'Abeau caractérisée par des grandes structures à production céréalière dominante - Zones de plateau et de collines avec principalement des exploitations d'élevage, parfois une transformation et une valorisation de la production sous forme de vente directe - Exploitation de la forêt parfois en complément de l'activité agricole, principalement sur le secteur des Bonnevaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des productions et des activités adaptées au contexte périurbain. Développer et organiser la commercialisation des produits en circuits courts - Préserver les ressources et améliorer le cadre de vie du territoire - Faire reconnaître l'agriculture comme gestionnaire de l'espace et partenaire de l'environnement - Ouvrir l'agriculture aux urbains et communiquer sur le métier d'agriculteur et sur le rôle de l'agriculture - Conserver une cohésion des espaces agricoles dans un contexte rural confronté à une dispersion traditionnelle de l'habitat et à une pression urbaine très forte (notamment sur le nord de l'Isère Porte des Alpes) - Maintenir et préserver le foncier agricole, principal outil de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la diversification des productions : soutien à la commercialisation et à la transformation de produits développement du réseau de producteurs « Entre plaines et collines » développement et accompagnement de nouvelles filières (dont la filière biologique) - Faire vivre le projet agri-urbain - Améliorer le cadre de vie, préserver les ressources et valoriser les richesses du patrimoine aménagement des abords de fermes (paysager et bâti) mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement : phytosanitaires (captages, achat de matériel de précision) et fertilisation collecte et traitements des déchets agricoles valorisation des effluents d'élevage - Améliorer l'image de l'agriculture auprès des résidents. Faire connaître le métier d'agriculteur. soutien à l'accueil pédagogique communication sur les métiers de l'agriculture - Favoriser le renouvellement des exploitations : Installation : information et formation Modernisation des structures : bâtiments, matériels Accompagnement de la gestion du foncier (études foncières, délocalisation de bâtiments enclavés) - Développer les réseaux d'irrigation compatibles avec les ressources en eau - Réorganiser et équiper les terroirs agricoles à l'occasion des projets de grandes infrastructures
Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Zone la moins boisée du département mais où la forêt est quasiment totalement privée - Rebord septentrional du massif de Bonnevaux (chêne, châtaignier et plantations résineuses) - Populiculture intensive dans la vallée de la Bourbre - Forte influence des milieux urbains (Bourgoin et l'Isle d'Abeau) avec essaimage de l'urbanisation sur les côtes - Présence d'une association de sylviculteurs pour la valorisation de la forêt (VALFOR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les peuplements existants (peupliers, feuillus), et dynamiser la populiculture - Développer la filière bois énergie - Accueillir le public 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les peuplements (orienter les taillis de châtaigniers vers le tri systématique et développer les plantations de feuillus précieux), promouvoir l'élagage des peupleraies - Regrouper les propriétaires (politique de massif) - Elaborer les Chartes forestières locales concernant le territoire (Isle Crémieu et Bonnevaux-Chambaran) - Maintenir et protéger les forêts alluviales relictuelles - Créer un pôle énergie bois sur les Bonnevaux et installer des chaufferies bois communales avec garantie d'approvisionnement local - Développer le compostage déchets verts
Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure Natura 2000 sur Trept, Saint-Savin, Saint-Hilaire-de-Brens, Ruy-Montceau - Zones humides de la vallée de la Bourbre et de ses affluents - Plusieurs secteurs protégés (arrêté préfectoral de protection de biotope sur la confluence Bourbre Catelan, réserve naturelle volontaire de Saint-Bonnet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones humides - Corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les protections réglementaires (arrêté préfectoral de protection de biotope) sur les boisements alluviaux relictuels et les zones humides ; et utiliser les possibilités de préemption dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles - Respecter la zone inondable de la Bourbre vis-à-vis de l'urbanisation, restaurer les zones humides - Restaurer les corridors boisés : créer des coupures vertes dans la vallée de la Bourbre - Préserver la diversité écologique des sites péri-urbains et améliorer le cadre de vie des habitants - Baliser les lignes électriques à haute et très haute tension pour l'avifaune migratrice - Préserver les populations de castors

Gestion de la ressource en eau	- Zone hétérogène du point de vue hydrographique :		
	. tête de Nappe de l'Est Lyonnais (Grenay, Heyrieux, Valencin)	- Tête de nappe patrimoniale d'importance stratégique pour l'alimentation de l'agglomération lyonnaise	- Se référer aux orientations du SAGE de l'Est Lyonnais en cours d'élaboration
	. bassin versant de la Bourbre	- Territoire recouvrant la quasi intégralité du SAGE Bourbre, (tous secteurs) – Principaux éléments du diagnostic relevés par le SAGE : qualité des eaux souterraines, qualité des eaux superficielles, aléa hydraulique, vulnérabilité inondation, rôle des zones humides	- Se référer aux orientations du SAGE Bourbre en cours d'élaboration
	. têtes de bassins « 4 vallées du Bas Dauphiné » (Sévenne, Véga, Gervonde-Amballon, Gère)	- Territoire concerné par le contrat de rivière « 4 vallées du Bas Dauphiné - Principaux objectifs : qualité des eaux superficielles, mise en valeur des cours d'eau, auxquels s'est rajoutée la question de la sécurité des étangs	- Rassembler les acteurs autour des résultats de l'audit « bilan » du contrat de rivière en vue de déterminer les perspectives de poursuite de cette gestion concertée
	. bassin versant du cours d'eau Bièvre (Aoste et environs)	- Transports solides, débordements et pollutions localisés	- Mettre en place une gestion multi-acteurs à l'échelle du bassin versant, en interrelation avec le syndicat d'aménagement du Guiers et de ses affluents voisin
	. aval bassin versant du Guiers	- Territoire concerné par le contrat de rivière « Guiers » - Principaux objectifs sur le secteur : réconcilier la ville et la rivière (ripisylve, sentiers, accès)	-A définir dans le cadre du bilan intermédiaire de contrat de rivière à engager
	- Nappes de la Bourbre moyenne et de la Ronta, de la Véga, de la Gervonde et de la Vésonne, et de Bièvre-Huert d'intérêt prioritaire - Territoire intégralement classé en zone vulnérable Nitrates	- Protection des eaux contre les pollutions agricoles diffuses et les risques de pollutions industrielles	- Impulser et accompagner les programmes de lutte contre les pollutions agricoles (3 ^e programme nitrates à mettre en place, programme de prévention contre les produits phytosanitaires, actions volontaires et labellisées) et les pollutions industrielles
	- Importance des demandes de prélèvement d'eau à usage agricole, industriel et d'eau potable sur une ressource limitée	- Nombreux secteurs déficitaires ou en équilibre limite au regard de la demande de prélèvements	- Poursuivre les réflexions collectives en matière de partage de la ressource, et de recherche de ressources de substitution
	- Diversité de situation pour l'assainissement des collectivités	- Conformité des rejets par rapport aux objectifs de qualité	- Améliorer les performances des systèmes d'assainissement des collectivités (délimitation des agglomérations, mise en conformité des rejets échéances 2000 et 2005) - Intégrer les objectifs de la directive-cadre
	- Importance du développement (urbanisation, infrastructures...)	- Modifications des dynamiques d'écoulement des eaux	- Gérer les dynamiques des écoulements à l'échelle des bassins versants (eaux pluviales , expansion et ralentissement des crues, fonctionnalité des zones humides...) - Favoriser les approches globales et la création de structures de gestion adaptées
- Diversité de situation de l'alimentation en eau potable	- Sécurité de l'alimentation en eau potable	- Réaliser des plans de secours, rechercher des interconnexions et/ou de nouvelles ressources	